

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en charge de la commande publique, en date du 16/06/2020 ;
- Vu le marché n°2019000116 « Étude de faisabilité pour le schéma directeur d'assainissement intercommunal » conclu avec le groupement ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (Mandataire du groupement) / CENAU (38130 ECHIROLLES) ayant un début d'exécution le 21 novembre 2019 et pour un montant minimum de 100 000,00 €uros H.T. et un montant maximum de 200 000,00 €uros (Détail Quantitatif Estimatif de 167 253,00 €uros H.T.) ;
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 19.1 «Clauses des réexamen» du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Considérant les modifications des quantitatifs des postes relatifs aux investigations complémentaires, après concertation et validation de la Collectivité ;
- Considérant la modification de la répartition entre les membres du groupement ;
- Considérant la diminution du montant du marché de 0,98 €uros H.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu de contracter un avenant n° 1.

DECIDONS

Article 1

Il est conclu un avenant n°1 avec le groupement ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (Mandataire du groupement) / CENAU (38130 ECHIROLLES) afin d'entériner les modifications et de préciser le nouveau montant du marché.

Il est modifié l'article « 4-Prix » de l'Acte d'Engagement comme suit :

Au lieu de lire :

« ... »

4 - Prix

Les prestations seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montants des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Période	Minimum H.T.	Maximum H.T.
1	100 000,00 €	200 000,00 €
Total	100 000,00 €	200 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Montant H.T. : 167 253,00 €uros
TVA (Taux 20,00 %) 33 450,60 €uros
Montant TTC : 200 703,60 €uros

Soit en toutes lettres : Deux cent mille sept cent trois euros et soixante centimes

(...)

Le reste sans changement.

Lire :

4 - Prix

Les prestations seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montants des prestations pour la durée de l'accord-cadre, soit 40 mois, est défini(e) comme suit :

Période	Minimum H.T.	Maximum H.T.
1	100 000,00 €	200 000,00 €
Total	100 000,00 €	200 000,00 €

et conformément au **Détail Quantitatif Estimatif modifié du 14 novembre 2022** :

Montant H.T. : 167 252,02 €uros
TVA (Taux 20,00 %) 33 450,40 €uros
Montant TTC : 200 702,42 €uros

Soit en toutes lettres : Deux cent mille sept cent deux euros et quarante deux centimes

(...)

Le reste sans changement.

ARTICLE 2

Intégration de la nouvelle répartition annulant et remplaçant la page 11/11 de l'Acte d'Engagement « Désignation des co-traitants et répartition des prestations » comme suit :

3. DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : ARTELIA VILLE ET TRANSPORT SIRET : 444 523 526 00051 - Code APE : 7112B N° TVA intracommunautaire : FR40 444 523 526 Adresse : 6 rue de Lorraine - 38130 ECHIROLLES	Schéma directeur	93 750.00 €	20 %	112 500.00 €
Dénomination sociale : CENEAU SIRET : 521 526 855 00015 - Code APE : 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 65521526855 Adresse : ZAC de la Boissière - 265 Avenue de l'Industrie - 34820 TEYRAN	Mesures et investigations complémentaires	73 502.02 €	20 %	88 202.42 €
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux	167 252.02€	20 %	200 702.42 €

Page 11 sur 11

ARTICLE 3

Intégration du nouveau Détail Quantitatif Estimatif :

OFFRE MODIFIEE - AVENANT n°1

Etape	Objet	Prestataire	Prix unitaire €HT	DDQ# quantité indicative	Montant total indicatif €HT	ARTELIA	CENEAU
PHASE 1	Etude diagnostic, recueil des données administratives et techniques, enquêtes de terrain, inspection des ouvrages en état des lieux. Réunions de travail, comités de pilotage.	ARTELIA / CENEAU	33 644.00 €	Forfait	33 644.00 €	17 920.00 €	15 724.00 €
PHASE 2	Campagnes de mesures : conception du programmes de mesures, mise en œuvre, interprétation et rapport	ARTELIA / CENEAU	8 664.00 €	Forfait	8 664.00 €	7 880.00 €	784.00 €
PHASE 3	Construction et calage d'un modèle hydraulique pour 1 secteur urbain (Gap, Tallard, La Saulce)	ARTELIA	3 980.00 €	3	11 940.00 €	11 940.00 €	
	Modélisation hydraulique : construction et calage du modèle pour 1 secteur rural (autres)	ARTELIA	1 780.00 €	0	€	0.00 €	
	Exploitation du modèle hydraulique : 1 essai (simulation, interprétation)	ARTELIA	890.00 €	10	8 900.00 €	8 900.00 €	
PHASE 4	Elaboration d'un programme pluriannuel d'investissement. Rédaction des fiches projets. Réunions de travail, comités de pilotage.	ARTELIA	17 300.00 €	Forfait	17 300.00 €	17 300.00 €	
PHASE 5	Elaboration du schéma directeur d'assainissement intercommunal. Réunions de travail, comités de pilotage.	ARTELIA	2 330.00 €	Forfait	2 330.00 €	2 330.00 €	
	Mise à jour des documents existants pour les secteurs géographiques déjà étudiés	ARTELIA	2 300.00 €	Forfait	2 300.00 €	2 300.00 €	
	Elaboration complète des documents pour les secteurs géographiques non étudiés	ARTELIA	4 480.00 €	Forfait	4 480.00 €	4 480.00 €	
	Elaboration des scénarios et des zones d'assainissement, étude comparative, cartographie	ARTELIA	3 010.00 €	Forfait	3 010.00 €	3 010.00 €	
	Finalisation et rédaction du document des documents de synthèse et de présentation (rapports, cartes, évaluation et validation)	ARTELIA	3 000.00 €	Forfait	3 000.00 €	3 000.00 €	
	Instruction administrative (dépôt, enquête publique, approbation). Réunions de travail, comités de pilotage.	ARTELIA	5 760.00 €	Forfait	5 760.00 €	5 760.00 €	
TARIFS DIVERS	Etude complémentaire du pluvial, propositions de zonage des eaux pluviales	ARTELIA	3 430.00 €	Forfait	3 430.00 €	3 430.00 €	
	Relevés topographiques avec utilisation de réseaux et de regards, préparation d'intervention, interprétation et rendu des données. Forfait pour 1 sous-bassin versant.	ARTELIA	100.00 €	10	1 000.00 €	1 000.00 €	
	Forfait relevé par secteur de 500 m jusqu'à 10 cibles	CENEAU	50.00 €	12	600.00 €		600.00 €
	Forfait relevé par secteur de 500 m plus de 10 cibles	CENEAU	100.00 €	5	500.00 €		500.00 €
	Mesure de débits et de charges polluantes : instrumentation d'un point de mesure	CENEAU	995.00 €	25	24 875.00 €		24 875.00 €
	Prélèvements et analyses laboratoires (MES, DCO, DBO5) : coût par échantillon et rapport d'analyse	CENEAU	372.00 €	20	7 440.00 €		7 440.00 €
	Inspections nocturnes : forfait d'intervention journalier	CENEAU	1 562.00 €	8	12 496.00 €		12 496.00 €
	Inspections caméras : forfait d'intervention journalier	CENEAU	1 945.00 €	4,927	9 583.02 €		9 583.02 €
	Essais complémentaires test à la fumée : forfait intervention par tranche de 500 m	CENEAU	125.00 €	0	€		0.00 €
Organisation d'une réunion publique	ARTELIA	1 500.00 €	4	6 000.00 €	4 500.00 €	1 500.00 €	
TOTAL €HT					167 252.02 €	93 750.00 €	73 502.02 €
TVA 20%					33 450.40 €	18 750.00 €	14 706.40 €
TOTAL €TTC					200 702.42 €	112 500.00 €	88 208.42 €

Incidence sur les délais

Sans objet

ARTICLE 4

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de l'Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 21 novembre 2022

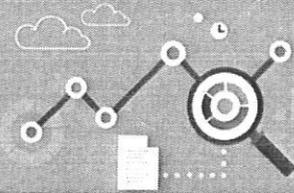
Le Vice-président



Jérôme MAZET



Transmis en Préfecture le : 29 DEC 2022
Publié ou notifié le : 29 DEC 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_115
Date de la décision :	2022-11-21 00:00:00+01
Objet :	Marché n° 2019000116 - Etude de faisabilité pour le schéma directeur d'assainissement intercommunal - Titulaire : Groupement ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (Mandataire) / CENEAU - Avenant n°1
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20221121-D2022_12_115-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-200067825-20221121-D2022_12_115-AI-1-1_0.xml	text/xml	1013
Nom original :		
D_3136.pdf	application/pdf	305567
Nom métier :		
99_AI-005-200067825-20221121-D2022_12_115-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	305567

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 décembre 2022 à 17h29min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 décembre 2022 à 17h29min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 décembre 2022 à 17h29min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 décembre 2022 à 17h29min20s	Reçu par le MI le 2022-12-29

